

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                      Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL (arrivée au rapport n° 2018-99, pouvoir donné à Brigitte MERLE pour les autres rapports), Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON (arrivée au rapport n°2018-89)

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER (arrivé au rapport n° 2018-89), Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL

Absents excusés                      Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Caroline BAGOT-SIMON)

Messieurs Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Chantal ROUILLE)

Secrétaire                              Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint                    Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire                Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2018-89**

<b>INDEMNISATION DES COMMERCANTS DU CENTRE VILLE SUITE AUX TRAVAUX RUE DE BREST</b>
---

Rapporteur :            Monsieur Alain LE CARROU, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances, du Personnel et de l'Administration Générale

Au mois de juillet 2018, le centre-ville de Langueux a été difficile d'accès du fait de :

- Travaux d'aménagement du carrefour de la rue de Brest/St Pern/Clos des Forges suite à la panne des feux tricolores :
  - aménagement du carrefour en priorité à droite
  - passage « surbaissé » au carrefour
  - aménagement et agrandissement du trottoir au droit des commerces de la rue de Brest ;
- Des travaux de réfection du réseau d'assainissement des eaux usées de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- De la réfection des revêtements en enrobé sur la totalité de l'emprise du chantier par l'entreprise EUROVIA.

Ces travaux ont occasionné des difficultés de circulation et de stationnement des véhicules et ont perturbé l'activité de certains commerces.

La Municipalité, très attentive à la vie économique sur son territoire, a souhaité indemniser les commerçants. Dans ce cadre, il leur a été demandé de fournir des données chiffrées :

- Chiffre d'affaires (des années précédentes sur la même période),
- Marge brute dégagée
- Perte estimée.

Au cours des mandats précédents, des situations analogues avaient conduit le conseil municipal à indemniser sur ces mêmes bases.

Aussi, au regard de ces éléments, **je vous propose** d'indemniser les commerçants de la manière suivante :

<b>Commerçants</b>	<b>Montant de l'indemnisation</b>
Villa San Marco (Pizzeria)	3 135 €
Grain de Beauté (Institut)	670 €
Bistrot Canaille (restaurant)	1 280 €
Oya (Fleuriste)	1 880 €
S'Coupe Coiffure	500 €
<b>Total</b>	<b>7 465 €</b>

Et ainsi de :

- ✘ vous prononcer favorablement sur l'indemnisation accordée aux commerçants pour un montant total de 7 465 € ;
- ✘ autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**